



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Retard français en gestion prévisionnelle de l'emploi

Question écrite n° 18297

Texte de la question

Mme Graziella Melchior interroge Mme la ministre du travail sur le retard français en gestion prévisionnelle de l'emploi pour s'adapter aux mutations technologiques. Une récente étude du cabinet de conseils Mercer pointe le retard de la France en gestion prévisionnelle de l'emploi pour s'adapter aux mutations technologiques. Bien que de nombreux métiers soient appelés à disparaître au gré des mutations technologiques, les entreprises françaises anticipent trop peu l'évolution de leurs besoins en emploi. Le constat de Mercer est étayé par les conclusions du *World Economic Forum*, selon lequel les salariés français sont les plus mal armés face à l'avènement de l'intelligence artificielle. Ils comptent aussi au sein des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) parmi les actifs les moins nombreux à avoir suivi une formation au cours des douze derniers mois. Elle aimerait connaître les solutions prévues par le Gouvernement pour combler le retard pointé par ce rapport.

Texte de la réponse

Les transformations profondes de notre économie ont des impacts sur les emplois, les compétences mais aussi sur les organisations de travail et le conseil d'orientation pour l'emploi a réalisé une étude sur l'automatisation, la numérisation et l'emploi qui conclut que la moitié des emplois existants pourrait voir son contenu notablement ou profondément transformé. La transition numérique et la transition écologique impactent fortement à la fois l'activité des entreprises, leurs métiers et leurs besoins en compétences. Or, dans ce contexte où les métiers changent plus rapidement que la capacité du système à produire les référentiels de formation et où les attentes des employeurs changent de nature, l'approche par les compétences s'impose à la fois pour répondre aux besoins des entreprises et pour offrir aux jeunes et à la population active toutes les possibilités de développer leurs compétences, en construisant des parcours professionnels nouveaux. Pour faire face à ces enjeux, le gouvernement accompagne les secteurs professionnels afin de développer la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences à l'échelle des secteurs ou des filières économiques. Pour ce qui concerne l'industrie, 18 contrats stratégiques de filières constitués prévoient systématiquement un volet visant à répondre aux enjeux liés à l'impact des mutations économiques et technologiques sur les emplois et les compétences. Pour accompagner les filières dans la mise en œuvre de plans d'actions de GPEC opérationnels, le ministère du travail mobilise le dispositif d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) afin de cofinancer ces plans d'actions. 9 accords ont d'ores et déjà été signés, notamment pour l'automobile, l'aéronautique, les industries agro-alimentaires... Pour ce qui concerne les services, les secteurs du tourisme, de la grande distribution et plus largement du commerce, des services à la personne ou les transports sont également accompagnés. Ces accords permettent de développer une vision prospective partagée sur l'impact des transitions, tout particulièrement de la transformation digitale et de la transition écologique, d'identifier les besoins en compétences de demain et de faire évoluer l'offre de formation ; d'élaborer des parcours de reconversion pour les actifs dont les métiers sont fragilisés et d'accompagner les plus petites entreprises sur leurs enjeux RH. Il s'agit également de doter les branches professionnelles et les entreprises d'outils innovants et durables. Des négociations sont d'ores et déjà engagées pour accompagner d'autres filières impactées par

les mutations. Une expérimentation est soutenue dans les Hauts de France afin d'identifier les impacts de l'intelligence artificielle sur les métiers et les compétences. Ces démarches sont également déclinées dans les territoires via la mobilisation de financement par les services déconcentrés (Direccte). Par ailleurs, le gouvernement déploie à travers le Plan d'Investissement dans les Compétences un effort sans précédent de 15 milliards d'euros sur cinq ans, afin d'édifier une société de compétences qui réponde aux besoins à court et moyen termes des entreprises et des actifs. Enfin, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel doit permettre de faire évoluer profondément notre système de formation pour le rendre à la fois plus agile, plus efficient et plus équitable pour tous. A ce titre, elle porte un double objectif : - Donner de nouveaux droits aux personnes pour leur permettre de choisir leur vie professionnelle tout au long de leur carrière ; - Renforcer l'investissement des entreprises dans les compétences de leurs salariés, notamment par une simplification réglementaire et institutionnelle forte.

Données clés

Auteur : [Mme Graziella Melchior](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18297

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2019](#), page 2950

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2019](#), page 4376